



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 3129

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontrent les forestiers sylviculteurs du Jura et de Franche-Comté pour accéder dans de bonnes conditions à une information simple et complète sur les aides dont ils peuvent bénéficier à titre professionnel. En effet, le Fonds forestier national mis en place avec succès par l'Etat après la Seconde Guerre mondiale est désormais complété par un grand nombre de mesures et d'incitations financières émanant certes de l'Etat, mais également de l'Union européenne et des collectivités locales à différents échelons. D'importants efforts ont été engagés, en particulier par l'intermédiaire de l'Office national des forêts, pour améliorer l'information des professionnels sylviculteurs et forestiers confrontés à la complexité ainsi qu'à la diversité des intervenants et des incitations proposées en direction de ce secteur d'activité essentiel à l'économie jurassienne. Il lui demande néanmoins de bien vouloir lui indiquer s'il entend compléter et poursuivre les actions entreprises afin de renforcer l'information à ces professionnels du bois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part des difficultés éprouvées par les sylviculteurs de sa région pour obtenir des informations sur les mesures et les incitations financières en faveur de la forêt. Chaque direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt est dotée d'un service forestier à la disposition notamment des propriétaires forestiers sylviculteurs. Sur simple demande, par courrier ou par téléphone, le sylviculteur peut obtenir rapidement une réponse à ses interrogations. Par ailleurs, les services déconcentrés ont à leur disposition des brochures « grand public » mais aussi techniques éditées par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Le guide des aides aux sylviculteurs, le guide relatif à la prime au boisement des terres agricoles en sont des exemples. Ces brochures sont largement diffusées auprès des professionnels, et ce gratuitement. De plus, le service téléphonique Allo-forêt de la direction de l'espace rural et de la forêt du ministère de l'agriculture dispense le même type d'informations. Ces différents outils permettent donc une meilleure communication avec les acteurs forestiers. Néanmoins, le ministère continue son effort afin de se rapprocher du public et des professionnels en les informant le mieux possible.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3129

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2915

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4051